



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le 01 04 2021

ID : 022-200056703-20210326-DB20210302-DE

N°2021-03-02

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le vingt-six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 19 Mars 2021, se sont réunis en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Jean Luc BERTRAND, Stéphanie RAPINEL, Jean Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Eliane LALANDEC, Marie Pierre COLLIN, Monique LE VEE Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Laetitia MORIN, Fanny DELVALLÉE, Pierrick LE NOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Hélène HUET-LE PROVOST, Patricia BRIAND-LE FALLER, Magaly KUBICKA, Alexis LEBRAT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

M. Yannick ORHAN donne procuration à M. Anthony HOURDEL
M. Grégory ETIENNE donne procuration à Mme Michelle CARMES
Mme Dominique FAINZANG donne procuration à M. P. LE NOANE
Mme Florence CHEVILLARD donne procuration à Mme Nelly MORO

ABSENT (E.S.) NON REPRESENT (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean Luc BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

2) Subvention 2021 allouée par la Ville à l'association « Art et évolution » :

Rapporteur : Monsieur Anthony Hourdel, Adjoint au Maire, en charge de la vie associative, sports, loisirs.

Le 24 Février dernier, la Présidente de l'association « Art et évolution » nous a adressé le dossier de subvention annuelle pour l'année 2021.

Dans le cadre de sa politique de soutien et d'accompagnement de la vie associative locale, la Ville de Pordic décide d'allouer une subvention de fonctionnement à une association. Le montant de la subvention allouée est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Vu la délibération n° 2020-12-11-04 adoptée au Conseil Municipal du 11 Décembre dernier,

Vu la délibération n° 2021-01-07 adoptée au Conseil Municipal du 29 Janvier 2021,

Vu l'avis favorable rendu par la commission administration générale et finances du 18 Mars 2021.

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 022-200058703-20210326-DB20210302-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer une subvention de fonctionnement de 975 € (965 € en 2020 + 1 %) à l'association « Art et évolution »
- D'inscrire le montant correspondant au budget principal 2021.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer le versement.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.

